

FICHE 2 : POURQUOI REVISER LE PLU ?

➤ En faire un PLU Bioclimatique

Actualiser l'ancien P.L.U. datant de 2006 en prenant en compte le dernier **Plan Climat, air énergie territorial (PCAET)** – levier majeur du futur P.L.U. afin d'offrir aux parisiens les conditions optimales en matière de :

- Qualité de vie et de confort
- Respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère

RAPPEL PCAET 2016 :

Bâtiment = domaine clé dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour la transition écologique.

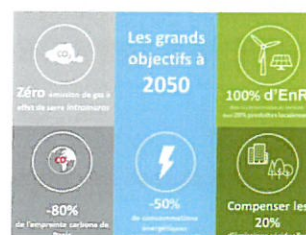
Le secteur du bâtiment en France :

- il émet plus de **123 millions de tonnes de CO2 et 25 % des gaz à effet de serre** (chauffage, eau chaude, ...) et il est le plus gros **consommateur d'énergie en France (44%)**,
- il représente 19 % de la production de déchets du BTP = **46 millions de tonnes de déchets par an** et 49 % des déchets proviennent de la démolition + 38 % de la réhabilitation + 13 % de la construction neuve,
- à Paris, il représente (résidentiel et tertiaire) 80% des consommations d'énergie du territoire et 20% des émissions de GES.

Rapport du Haut conseil pour le climat (HCC) sorti en novembre 2020 sur les politiques de rénovation énergétique (comparaison européenne) avec un volet sur les bâtiments.

Plan Climat Air Énergie, la ville de Paris a fixé un cap ambitieux :

- Une **ville entièrement décarbonée** à horizon 2050,
- **En 2030** > une réduction de 50% les émissions de GES, de 40% des consommations d'énergie et d'atteindre 45% d'énergies renouvelables d'ici 2030,
- **En 2050** > une réduction de 60 % des consommations d' énergie et d'atteindre 100% d'énergies renouvelables dont 20 % produites localement.



Les choix pris dans le cadre de la conception, l'entretien, la rénovation et l'usage des bâtiments influent sur les objectifs financiers, environnementaux et de fonctionnalité > *Vers une architecture frugale.*

Création d'équipements publics : programmation mandature à établir dans le cadre du PIM avec priorité dans les quartiers populaires.

➤ Répondre aux usagères et usagers de Paris

Répondre aux attentes exprimées lors de la **Conférence citoyenne de novembre 2020**, consultation élargie où 1 000 citoyens d'Ile de France ont pu contribuer au débat sur leur souhaits pour :

- L'environnement
- La santé
- Le logement
- Les activités

Le bilan de la Conférence Citoyenne a permis d'aider les élus à définir les **5 objectifs principaux de la révision du PLU**, objectifs validés par le Conseil de paris en décembre 2020.

- Paris, ville inclusive et solidaire
- Paris, ville aux patrimoines et paysages préservés
- Paris, ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée
- Paris, ville attractive et productive
- Paris, ville actrice de la métropole

Bilan conférence citoyenne : <https://idee.paris.fr/project/quel-paris-en-2030/synthesis/synthese-de-la-consultation>

Objectifs : <https://idee.paris.fr/consultation/revision-du-plan-local-durbanisme/presentation/cinq-objectifs-majeurs-pour-lavenir-de-paris>

➤ Plus simple et plus accessible à tous

Au-delà du cadre réglementaire de la consultation - obligatoire selon le Code de l'Urbanisme (L.103-2), il a été décidé de faire une concertation plus inclusive et ludique en s'appuyant sur des outils innovants et accessibles.

POUR QUI ?

- Tous les parisiens quel que soit leur statut
- Un ensemble de personnes publiques (préfectures, SNCF, ...)
- Les collectivités limitrophes de Paris, communes et territoires de la métropole

COMMENT ?

Au travers de 4 étapes de concertations en parallèle de l'élaboration :

- 1- Phase d'information
- 2- Concertation sur le diagnostic
- 3- Concertation sur les grandes orientations du PADD
- 4- Concertation sur le règlement du PLU

